

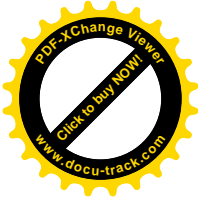
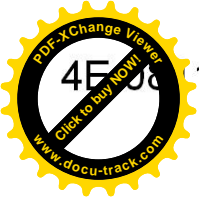
de Septembre au milieu cent treize, profession
 de journalier, demeurant à Bolleville, fils
 mineur de Siey Pierre François, journalier, âgé
 de cinquante cinq ans, demeurant à Trouville,
 époux de la Dame inférieure de la Siey
 Antoinette François, épouse, âgée de quarante
 huit ans, demeurant aussi à Trouville, tous
 deux présents et consentants.

Et de Paris Madeleine Bibienne, née en la
 dite commune de Bolleville, le vingt deux
 jour du Mois de vendémiaire, au voyage de la
 République française, profession de tisserand,
 demeurant en cette commune, fille majeure
 de feu Paris Adrien fermier, en son vivant
 charbon, décédé en cette dite commune le vingt
 six Mois de Mars au milieu cent trente trois,
 et de Sager Madeleine Bibienne, âgée de
 cinquante neuf ans, tisserand, demeurant
 aussi à Bolleville, présents et consentants.

Les publications ont été faites en cette com-
 mune, le 1^{er} le deuxième et le 4^e le troisième
 dimanches du Mois d'octobre dernier et à Trouville
 le 1^{er} le quatrième et le 5^e le cinquième dimanches
 du dit Mois d'octobre aux heures de midi et
 après lecture aux termes des articles 63 et 64 du code
 civil sans qu'il y ait eu d'opposition.

Les futurs conjoints ont prouvé et exposé leurs
 noms de naissance, le acte de Nés en dit Paris
 Adrien fermier et un certificat constatant que
 les publications ont été faites en la dite commune
 de Trouville, le tout en bonne forme.

Après lecture faite par nous, aux termes de la
 loi de toutes les pièces mentionnées ci dessus nous
 que du Chapitre VI de l'acte V du code civil intitulé
 du Mariage, article 213 et suivants.



Dix-Septième

Lesdits comparants ont déclaré
prendre en mariage, l'un Pradeyoud, Primum
Paris et l'autre Armand Frédéric Serj
En présence de Coqueville Simon, professeur
de Marcival, âgé de soixante quatre ans, de
Coqueville Lubin, aussi Marcival, âgé de vingt
neuf ans, de Gallouette Jean Baptiste, profes-
sion de tisserand, âgé de trente six ans, et de
Reynier Frédéric, profession de Menuisier, âgé
de vingt neuf ans, tous quatre demeurant en
cette commune et amis des époux.

Ensuite de quoi nous Maire de la commune
de Bolleville, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil, avons prouvé que au
nom de la loi lesdits époux sont unis en
Mariage et, après lecture faite, en présence de
tous, ils ont signé avec nous, ainsi que les
témoins, le présent acte fait double.

Les deux époux et leurs pères et mères ont
déclaré ne savoir signer.

J. Coqueville Lubin Coqueville Gallouette

Frédéric Reynier

[Signature]

Du huitième jour du Mois de Novembre l'an
mil huit cent trente six, à dix heures du matin.

Acte de Naissance d'un enfant qui
nous a été présenté et qui a été reconnu être de
sexe féminin, né à Bolleville ce même jour à dix
heures du matin, fille de Coqueville Pierre